

3. Polychlorobiphényles

Décision : SC-11/3 : Polychlorobiphényles

Contexte :

La Conférence des Parties a décidé de procéder, à sa treizième réunion, à un examen des progrès accomplis dans l'élimination des PCB, conformément au paragraphe h) de la partie II de l'Annexe A de la Convention.

Elle a en outre décidé de créer à nouveau un petit groupe de travail intersessions travaillant par voie électronique et, sous réserve que des ressources soient disponibles, dans le cadre d'une réunion en présentiel, qui serait chargé d'aider le Secrétariat.

Suivi :

	Demande d'information	Répondants	Dates limites de communication des informations
(a)	Les Parties et les observateurs sont invités à communiquer des observations sur les orientations relatives à l'établissement d'inventaires des polychlorobiphényles et à la réalisation d'analyses de ces substances; ² sur le projet de stratégie pour que les Parties puissent atteindre les objectifs fixés pour 2025 et 2028 au titre de la Convention de Stockholm et sur toute autre orientation ayant trait aux polychlorobiphényles disponibles dans le cadre de la Convention de Stockholm ³	Parties Observateurs	31 octobre 2023
(b)	Les Parties sont priées de fournir des informations à la Conférence des Parties sur les mesures qu'elles ont prises pour appliquer la partie II de l'Annexe A de la Convention, notamment des informations quantitatives sur les polychlorobiphényles, dans le cadre de leurs rapports nationaux en application de l'article 15	Parties	Dès que possible si pas encore présenté dans le cinquième rapport national conformément à l'article 15.
(c)	Les Parties sont invitées à envisager de jouer le rôle de pays chef de file du petit groupe de travail intersessions et à en informer le Secrétariat.	Parties	31 août 2023
(d)	Les Parties et les observateurs sont invités à désigner des experts en tenant dûment compte d'une représentation équilibrée des régions, ainsi que des femmes et des hommes, pour participer aux travaux du petit groupe de travail intersessions.	Parties Observateurs	31 août 2023

Personne de contact :

M. Agustín Harte, courriel : agustin.harte@un.org

² UNEP/POPS/COP.11/INF/12.

³ <http://chm.pops.int/tabid/665>.